

portant remise totale des peines

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;

VU L'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel;

VU le Décret N° 70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement et le Décret n° 71-149 du 4 Août 1971 qui l'a modifié;

VU la loi n°65-3 du 20 Avril 1965, portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature;

VU les recours en grâce formés par les condamnés ci-après désignés ;

VU les avis émis par le Conseil Supérieur de la Magistrature en ses séances des 22 Juillet 1971 et 10 Mars 1972;

VU les transmissions des dossiers effectuées les 25 Octobre 1971 et 23 Mars 1972 par le Conseil Supérieur de la Magistrature;

DECRETE :

ARTICLE 1ER - La remise totale de leurs peines est accordée aux condamnés ci-après désignés :

- AGOLI-AGBO Alphonse - Né en 1921 à Abomey - Condamné le 13 Février 1970 à 6 mois d'emprisonnement par la Cour d'Appel de Cotonou -

- SOULEY Amadou - Né en 1940 à Natitingou - Condamné le 20 Décembre 1971 à 3 ans d'emprisonnement par la Cour d'Assises du Dahomey -

- GODOHOUNGO Adankpessodé - Né en 1918 à Toffo (Allada) - Condamné le 2 Octobre 1970 à 45 jours d'emprisonnement par la Cour d'Appel de Cotonou -

- HOUESSISSO Gbétoho - Né en 1929 à Zogbo (Cañavi) - Condamné le 8 Juillet 1969 à 8 mois d'emprisonnement par le Tribunal de 1ère Instance de Cotonou -

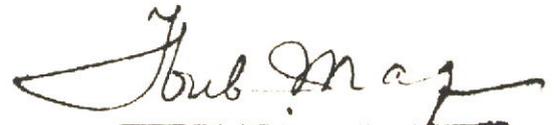
ARTICLE 2 - Le Président décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation, puis notifié aux susnommés par les soins du Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou -

Fait à COTONOU, le 15 Avril 1972

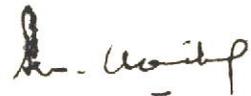
par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

AMPLIATIONS : PCP 4 - MJL 6 - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,  
MCP 4 - CSM 5 - DN 3 - Gde.  
DGJL 4 - JO RD I - Intéressés 4 -  
Gde Chanc.1 - DEP-Dtion Stat.4 -  
SGG 4 -



Michel TOKO